



Soutien au spectacle vivant

Soutien au spectacle vivant

Pour la présence des arts vivants en proximité, au quotidien

Publié le 30 juin 2020

La politique culturelle volontariste du Département

Depuis plusieurs années, le Département de la Meuse s'efforce d'entretenir et de développer une présence culturelle sur l'ensemble des territoires et pour l'ensemble des populations.

Le second schéma départemental pour la lecture publique (voté fin 2016) et le Schéma départemental pour l'éducation artistique et culturelle (voté en octobre 2017) apportent les cadres institutionnels majeurs à cette politique.

De plus, le Département joue un rôle important de promotion pour une approche valorisante du patrimoine culturel meusien.



L'accès à la culture : un droit fondamental offert à chacun !

A cet effet, le Département anime la construction d'une présence culturelle autour de 3 axes :

- > **Le contact à l'œuvre** : diffusion de spectacles, exposition, programmation saisonnière et événementielle, accueil d'artistes en création...
- > **La pratique artistique et culturelle** : ateliers, animations, projets notamment à l'école mais aussi en dehors et en direction de l'ensemble des publics...
- > **L'appropriation** de ressources et de connaissances culturelles.

Les actions du Département se différencient selon l'envergure des projets.

Les projets d'enjeu départemental pour lesquels les partenariats se construisent prioritairement avec l'Etat et la Région Grand Est, à partir de labels, d'agrèments et/ou de cahiers des charges.

Les projets d'enjeu local pour lesquels l'intervention du Département se fait en appui d'un engagement d'instances territoriales (Codecom, communes...).

Les soutiens aux associations et pôles de développement et de ressources culturelles

Faciliter l'intervention de structures culturelles référentes de réseaux en Meuse

- > Soutien au fonctionnement d'associations départementales régionales ou nationales présentant un projet d'intérêt pour les politiques culturelles départementales (Cirque en Liberté, Aquilon, ...).

Faciliter l'intervention de centres de ressources (ingénierie – techniques) en Meuse

- > Soutien au dispositif de Parc scénique régional
- > Soutien à des établissements publics, missions, associations sur des missions d'intérêt public pour la culture

Les productions et diffusions culturelles: la relation à l'œuvre

Soutenir la diffusion d'une offre culturelle professionnelle

- > Accompagnement à l'organisation de saisons culturelles
- > Contribution à des événementiels, festivals et concerts uniques
- > Soutien aux scènes et aux centres d'art conventionnés
- > Aide à l'investissement concourant à la qualité de l'offre

Accompagner la création artistique contemporaine

- > Participation au plan de financement (fonctionnement / investissement) de créations de spectacles vivants produites par des compagnies meusiennes
- > Soutien à l'accueil de résidences de création
- > Facilitation à la présence de compagnies en résidence permanente sur un territoire

L'incitation aux pratiques artistiques et culturelles

Développer un réseau culturel et artistique de qualité, accessible et dynamique

- > Subvention aux structures d'enseignement artistique
- > Subvention aux projets d'éducation artistique et culturelle
 - Projets inscrits dans un Contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle
 - Projets non-inscrits dans un Contrat territorial d'Education artistique et culturelle
 - Soutien à la pratique artistique et culturelle pour amateurs
 - Partenariat financier avec les collectivités

Aider au pilotage et la coordination des CTEAC

- > Subvention aux EPCI animant un CTEAC

Inciter au développement des animations et des ateliers dans les musées labellisés « Musées de Meuse »

Encourager les chantiers de restauration et de valorisation de patrimoine culturel meusien



**DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE**

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse